



Recherche en un coup d'œil

Corrélat de l'automutilation et trajectoires vers ce comportement chez les délinquantes sous responsabilité fédérale

MOTS CLÉS : automutilation; délinquantes; santé mentale.

Pourquoi nous avons effectué cette étude

L'automutilation non suicidaire (AMNS) peut être définie comme le fait de s'infliger délibérément une blessure physique ou un défigurement sans intention suicidaire et pour des motifs que la société juge inacceptables. L'AMNS peut désigner des comportements comme le fait de se couper, d'essayer de s'étrangler, de se brûler, de se donner des coups, d'avaler des objets coupants ou non digestibles, de s'insérer des objets dans le corps et de les retirer ou de se frapper la tête contre une surface rigide. Le traitement et la prévention de l'AMNS constituent une priorité pour le SCC. Toutefois, il y a un manque de connaissances au sujet de l'automutilation chez les délinquantes. Le rapport a pour but d'améliorer notre compréhension de l'AMNS chez les délinquantes sous responsabilité fédérale au Canada.

Ce que nous avons fait

Au total, 150 délinquantes sous responsabilité fédérale ont participé à l'étude. Lesquelles furent recrutées au sein des établissements suivants : l'établissement Nova pour femmes, l'établissement Joliette, l'établissement pour femmes Grand Valley, le Pavillon de ressourcement Okimaw Ohci, l'établissement d'Edmonton pour femmes, l'établissement de la vallée du Fraser pour femmes et le Centre psychiatrique régional. Les participantes ont subi une entrevue semi-dirigée et ont répondu à une série de questionnaires servant à évaluer, le cas échéant, les caractéristiques des actes d'AMNS qu'elles commettent et les facteurs qui y sont associés, tels que les problèmes de santé mentale, le degré d'impulsivité, l'agressivité et le fait d'avoir subi un traumatisme durant l'enfance. Nous avons comparé les délinquantes ayant des antécédents d'AMNS et celles n'ayant jamais adopté ce comportement. En outre, nous avons examiné les causes de l'AMNS.

Ce que nous avons trouvé

Presque les deux tiers des participantes avaient connu au moins un incident d'AMNS ou fait au moins une tentative de suicide dans le passé. Environ la moitié des participantes avaient déjà tenté de se suicider, et plus du tiers s'étaient déjà livrées à des actes d'AMNS. Les participantes qui présentaient des antécédents d'AMNS ont obtenu des résultats beaucoup plus élevés aux questionnaires servant à mesurer les degrés d'impulsivité, de dépression, d'hostilité et d'agressivité et à déterminer si la délinquante avait déjà été victime de violence sexuelle. De plus, les participantes ayant des antécédents d'AMNS étaient

beaucoup plus susceptibles de répondre aux critères diagnostiques du trouble obsessionnel compulsif et du trouble de la personnalité limite.

Par ailleurs, les délinquantes qui avaient déjà commis des actes d'AMNS étaient beaucoup plus susceptibles d'avoir subi de la violence psychologique et sexuelle durant l'enfance. Il a également été constaté que l'impulsivité, la colère et l'agressivité étaient liées à l'AMNS, bien que, des trois variables de ce modèle, la relation entre l'AMNS et l'impulsivité soit la plus importante. Toutefois, il n'a pas été établi que l'incarcération avait une incidence importante sur l'AMNS. La majorité des délinquantes ayant des antécédents d'AMNS avaient commencé à se livrer à ce type de comportement dans la collectivité, avant d'être incarcérées, et nombre d'entre elles ne se sont pas mutilées après leur admission dans un établissement du SCC. Les tentatives de suicide et l'AMNS, quoique corrélées, étaient perçues comme deux comportements distincts par les participantes.

Ce que cela signifie

L'étude contribue à améliorer notre compréhension de l'AMNS, particulièrement telle qu'elle se manifeste chez les délinquantes sous responsabilité fédérale. Afin de mieux connaître les tenants et les aboutissants de l'AMNS et de mieux gérer ce comportement, il faut axer nos efforts sur les problèmes de santé mentale et les expériences précoces, comme la violence subie durant l'enfance. De plus, pour réussir à traiter et à prévenir de façon efficace les tentatives de suicide et l'AMNS, nous devons recourir à deux approches distinctes.

Pour de plus amples renseignements

Power J. et Usher, A. *Corrélat de l'automutilation et trajectoires vers ce comportement chez les délinquantes sous responsabilité fédérale*, Rapport de recherche R-245. Ottawa, Ontario, Service correctionnel du Canada, 2011.

Pour obtenir une version PDF du rapport intégral, veuillez écrire à l'adresse suivante : recherche@csc-scc.gc.ca

Préparé par : Jenelle Power

Pour nous joindre
Direction de la recherche
613-995-3975
recherche@csc-scc.gc.ca

